

REÇU EN PREFECTURE

Le 05 juin 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU DOUBS



Publié le : 05/06/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 22 mai 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35

La séance est ouverte à 19h25 et levée à 21h58

Etaient présents : Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon: Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Busy: M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Champagney: M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins: M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc: M. Martial DEVAUX, Chaucenne: M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Cussey-Sur-L'Ognon: M. Jean-François MENESTRIER, Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Devecey: Mme Laetitia LARROCHE (suppléante), Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Franois: M. Emile BOURGEOIS, La Chevillotte: M. Roger BOROWIK, La Vèze: M. Jean-Pierre JANNIN, Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Mamirolle: M. Daniel HUOT Miserey-Salines: M. Marcel FELT (à compter de la question n°14), Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray: M. Vincent FIETIER, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Palise: M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey: Mme Catherine BARTHELET. Pirey: M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans: M. Dominique LHOMME (suppléant), Saint-Vit: Mme Anne BIHR, Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN, Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes: M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY, Vieilley: M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Besançon: Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN Beure: M. Philippe CHANEY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Chaleze: M. René BLAISON, Champoux: M. Romain VIENET, Chevroz: M. Franck BERNARD, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Gennes: M. Jean SIMONDON, Geneuille: M. Patrick OUDOT, Grandfontaine: M. Henri BERMOND, Larnod: M. Hugues TRUDET, Mamirolle: M. Cédric LINDECKER, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD, Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Venise: M. Jean-Claude CONTINI, Villars-Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilles ORY

Procurations de vote : Besançon : Mme Anne BENEDETTO à Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET , Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Cyril DEVESA à M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Denis JACQUIN, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Florent BAILLY (à compter de la question n°23), M. Christophe LIME à M. Frank LAIDIE, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Chevroz : M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, Gennes : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Délibération n°2025/2025.00134

Rapport n°6 - Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE) 2025 - Budgets annexes

Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE) 2025 - Budgets annexes

Rapporteur: M. Gabriel BAULIEU, Vice-président

	Date	Avis
Commission n°1	30/04/2025	Favorable
Bureau	07/05/2025	Favorable

Inscription budgétaire
 « Charges de personnel »

Résumé: Il appartient au Conseil de Communauté de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2025 (CAPE 2025), il est proposé 3 créations et 1 recalibrage au SYBERT, 6 créations et 1 recalibrage à la Direction Gestion des Déchets, 5 créations au Département Eau Assainissement et 1 transfert d'un emploi du budget principal au budget annexe chauffage urbain de la Direction de la Maîtrise de l'Energie entrainant une actualisation de la Liste des Emplois Permanents des budgets annexes de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole.

Création d'emplois permanents : actualisation de la LEP

Récapitulatif

Filière Cadre d'emploi ou métier	Emplois ouverts	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à Temps Complet
Budget Principal	1080	1045	-1	1079	1044
BA Transport	12	12		12	12
BA Déchets	232	232	+9	241	241
BA Eau	93	93	+2	95	95
BA Assainissement	101	101	+3	104	104
BA Chauffage urbain	3	3	+1	4	4
Somme :	1521	1486	+14	1535	1500

Evolution des emplois

Pour concrétiser nos ambitions politiques et faire face à l'évolution de l'activité des services, les directions ont réalisé un travail prospectif sur leurs besoins en ressources, qui a fait l'objet d'une priorisation par la direction générale.

Sur la base de ces priorisations il est proposé la création de 14 emplois et 2 recalibrages à la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole qui n'ont pas d'impact budgétaire car toutes ces créations sont financées sur les ressources des budgets annexes :

I. Budget annexe des déchets

A. SYBERT, 3 créations et 1 recalibrage qui n'ont pas d'impact budgétaire (161 k€ en année pleine financé en totalité par l'augmentation des recettes) :

Au sein du service administratif et financier :

- la création d'1 emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), grade de référence adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet.

Au sein du secteur déchetteries :

- la création d'1 emploi de technicien (chef de secteur) suite à la création d'un 3ème secteur, grade de référence technicien principal de 1ère classe, à temps complet.

Au sein du secteur Maintenance Logistique :

- la création d'1 emploi de technicien (Technicien de maintenance), grade de référence technicien principal de 1ère classe, à temps complet.

Au sein du service Valorisation Organique :

- le recalibrage d'1 emploi d'adjoint technique (maître composteur) en technicien (technicien bio déchets), grade de référence technicien principal de 1ère classe, à temps complet.

B. <u>Direction Gestion des déchets, 6 créations et 1 recalibrage qui n'ont pas d'impact budgétaire</u> (225 k€ en année pleine financé totalement par une baisse des heures supplémentaires et de la prestation à Intermed) :

Au sein du service opérationnel :

- la création d'1 emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe collecte PAP) grade de référence agent de maîtrise principal, à temps complet.
- la création de 3 emplois d'adjoint technique (éboueur) grade de référence adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet.
- la création d'1 emploi d'adjoint technique (conducteur Benne à ordures ménagères) grade de référence adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet.
- la création d'1 emploi de technicien (technicien Etudes et Projets) grade de référence technicien principal de 1ère classe, à temps complet.
- la suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe soutien opérationnel) grade de référence agent de maitrise principal, à temps complet.

Au sein du service Relation Usagers :

- le recalibrage d'1 emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) en emploi de rédacteur (chef de secteur) grade de référence rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Au sein du service Etudes et Systèmes d'Informations :

- la création d'1 emploi d'ingénieur (Responsable de secteur) grade de référence ingénieur, à temps complet.

Budget annexe déchets :

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts 01/01/2025	dont emplois à temps complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	Dont emplois à temps complet	
Filière administrative		35	35		36	36	
Administrateurs Territoriaux	Α	1	1		1	1	
Attachés Territoriaux	Α	5	5		5	5	
Rédacteurs Territoriaux	В	13	13	+1	14	14	
Adjoints administratifs territoriaux	С	16	16	+1 -1	16	16	
Filière animation		3	3		3	3	
Animateurs territoriaux	В	3	3		3	3	
Filière technique		194	194		202	202	
Ingénieurs en chef territoriaux	Α	1	1		1	1	
Ingénieurs territoriaux	Α	12	12	+1	13	13	

Techniciens territoriaux	В	17	17	+4	21	21
Agents de maîtrise Territoriaux	С	13	13	+1 -1	13	13
Adjoints techniques territoriaux	С	151	151	+4 -1	154	154
SOUS-TOTAL BA Déchets		232	232	+ 9	241	241

II. <u>Budget annexe Assainissement, 3 créations qui n'ont pas d'impact budgétaire</u> (167 k€ en année pleine financé totalement par l'augmentation des recettes et par une subvention de l'Agence de l'Eau) et faisant suite à un changement de périmètre après suppression de délégation :

Au sein du service Accompagnement technique des usagers

- la création d'1 emploi d'ingénieur (chargé de mission animation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, grade de référence ingénieur, à temps complet.

Au sein du service Exploitation Réseau

- la création d'1 emploi de technicien (technicien réseau Assainissement), grade de référence technicien principal de 1ère classe, à temps complet.

Au sein du service Traitement et Transfert des Eaux

- la création d'1 emploi d'adjoint technique (agent de pilotage des eaux usées), grade de référence adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet.
- le recalibrage de 2 emplois d'agent de maîtrise (chef d'équipe) en emploi de technicien (responsable d'unité), grade de référence technicien, à temps complet.

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts 01/01/2025	dont emplois à temps complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à temps complet
Filière administrative		15	15		15	15
Attachés Territoriaux	Α	2	2		2	2
Rédacteurs Territoriaux	В	4	4		4	
Adjoints administratifs territoriaux	C	9	9		9	9
Filière technique		86	86		86	86
Ingénieurs territoriaux	Α	9	9	+1	10	10
Techniciens territoriaux	В	19	19	+3	22	22
Agents de maîtrise Territoriaux	С	10	10	-2	8	8
Adjoints techniques territoriaux	С	48	48	+1	49	49
SOUS-TOTAL BA Assainissemer	nt	101	101	+3	104	104

III. <u>Budget annexe eau, 2 créations qui n'ont pas d'impact budgétaire</u> (111 k€ en année pleine financé totalement par l'augmentation des recettes) :

Au sein du service Exploitation Réseau

- la création d'1 emploi de technicien (technicien réseau Eau), grade de référence technicien principal de 1ère classe, à temps complet.

Au sein du service Relations Usagers

- la création d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion finances), grade de référence rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet.

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts au 01/01/2025	dont emplois à temps complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à temps complet
Filière administrative		14	14		15	15
Attachés Territoriaux	Α	1	1		1	1
Rédacteurs Territoriaux	В	7	7	+1	8	8
Adjoints administratifs territoriaux	C	6	6		6	6
Filière animation		1	1		1	1
Animateurs territoriaux	В	1	1		1	1
Filière technique		78	78		78	78
Ingénieurs en chef territoriaux	Α	1	1		1	1
Ingénieurs territoriaux	Α	5	5		5	5
Techniciens territoriaux	В	17	17	+1	18	18
Agents de maîtrise Territoriaux	С	7	7		7	7
Adjoints techniques territoriaux	С	48	48		48	48
SOUS-TOTAL BA Eau		93	93	+2	95	95

IV. Budget annexe Chauffage Urbain

Direction de la maitrise de l'Energie, 1 transfert qui n'a pas d'impact budgétaire (65 k€ en année pleine totalement financé par l'augmentation des recettes) :

Il est proposé de transférer 1 emploi d'ingénieur (ingénieur énergie) du service Desserte Energie rattaché au budget principal de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole au Budget Annexe Chauffage Urbain, en effet les missions dévolues sur ce poste étant désormais faites de manière exclusive pour le chauffage urbain de Besançon-Planoise.

Budget annexe chauffage urbain

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts 01/01/2025	dont emplois à temps complet	Évolution	Emplois ouverts après évolution	Dont emplois à temps complet
Filière technique		3	3		4	4
Ingénieurs territoriaux	Α	2	2	+1	3	3
Techniciens territoriaux	В	1	1		1	1
SOUS-TOTAL BA Chauffage	urbain	3	3	+1	4	4

Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier		Emplois ouverts	dont emplois à temps complet	Evolution	Emplois ouverts après évolution	dont emplois à temps complet
Emplois Fonctionnels		7	7		7	7
Directeur général adjoint	Α	5	5		5	5
Directeur général des services	Α	1	1		1	1
Directeur général des services techniques	Α	1	1		1	1

Filière administrative		403	402		403	402
Administrateurs Territoriaux	A	6	6		6	6
Attachés Territoriaux	Α	130	130		130	130
Rédacteurs Territoriaux	В	130	129		130	129
Adjoints administratifs territoriaux	С	137	137		137	137
Filière animation		1	1		1	1
Adjoints territoriaux d'animation	С	1	1	1		1
Filière culturelle		111	83		111	83
Directeurs établ.ter.enseign. artistique	Α	2	2		2	2
Conservateurs territor. de bibliothèques	Α	3	3		3	3
Bibliothécaires territoriaux	Α	1	1		1	1
Professeurs ter. enseignement artistique	Α	44	36		44	36
Assistants Territ. Enseignt Artistique	В	53	33		53	33
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine&Biblio	В	6	6		6	
Adjoints du patrimoine territoriaux	С	2	2		2	2
Filière médico-sociale		5	3	5		3
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	Α	2	2		2	2
Médecins territoriaux	Α	2	1		2	1
Psychologues territoriaux	Α	1	0			0
Filière Sociale	1	6	6		6	6
Assistants terr. socio-éducatifs	Α	3	3		3	3
Conseiller Terr. socio-éd	Α	1	1		1	1
Agents sociaux territoriaux	С	1	1		1	1
Agents ter.spécialis. écoles maternelles	С	1	1		1	1
Filière technique	¥ .	547	543	546		542
Ingénieurs en chef territoriaux	Α	9	9	1	9	9
Ingénieurs territoriaux	Α	110	110	-1	109	. 109
Techniciens territoriaux	В	146	146	1	146	146
Adjoints techniques territoriaux	С	52	51		52	51
Agents de maîtrise Territoriaux	С	230	227		230	227
SOUS-TOTAL Budget Principal	1	1080	1045	-1	1079	1044

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité règlementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Approuve la création nette d'1 emploi de rédacteur, 1 emploi d'ingénieur, 4 emplois de technicien et 3 emplois d'adjoint technique sur le budget annexe déchets de la Communauté Urbaine de grand Besançon Métropole,
- Approuve la création d'1 emploi d'ingénieur, de 1 emploi de techniciens, d'1 emploi d'adjoint technique sur le budget annexe assainissement
- Approuve la création d'1 emploi de rédacteur et d'1 emploi de technicien sur le budget annexe Eau
- Approuve le transfert d'1 emploi d'ingénieur du budget principal sur le budget annexe Chauffage urbain de la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole,
- Approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte des créations et des recalibrages intervenant sur les budgets de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole,
- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 102

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Gilles ORY

Vice-Président

Pour extrait conforme, La Présidente.

Anne VIGNOT Maire de Besançon

^{*}Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.